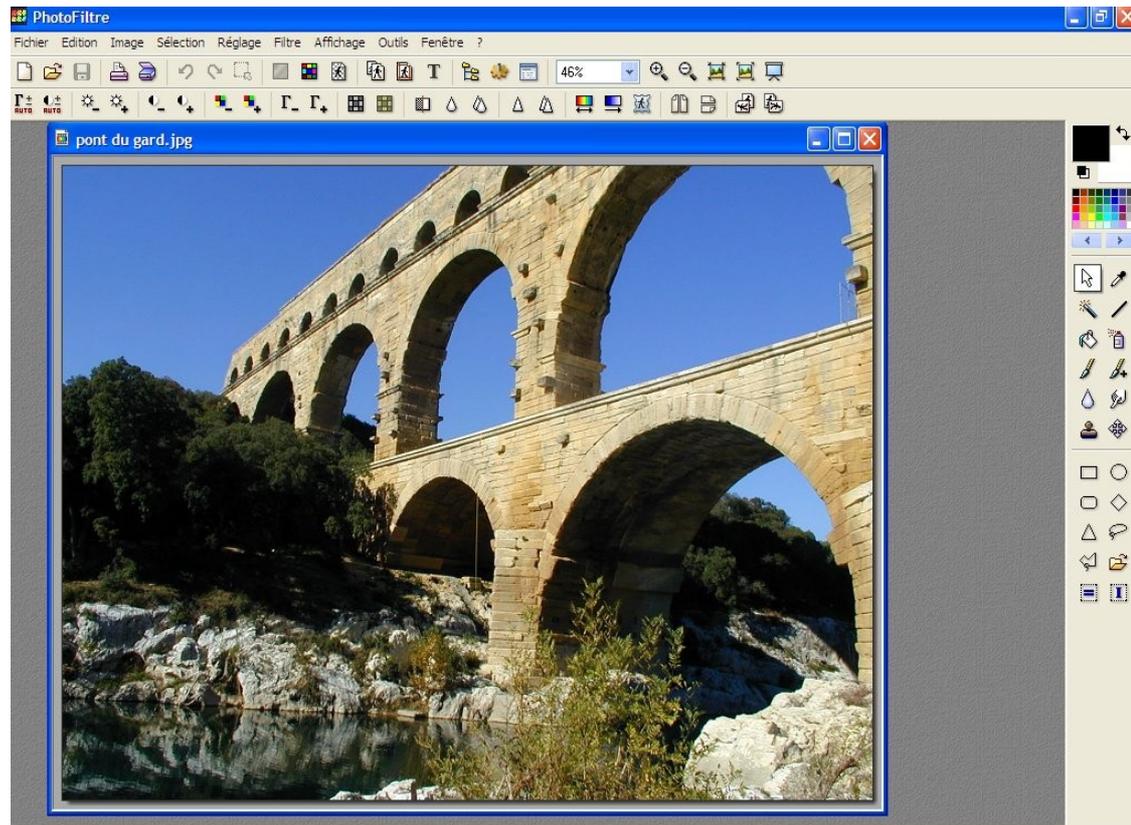


Ouvrir l'image

1- sélectionnez « fichier », « ouvrir » et allez chercher votre image dans le dossier où elle se trouve.



Recadrer la photo



1 - Sélectionnez l'outil flèche
2 - En maintenant le bouton gauche de la souris enfoncé, encadrez la partie de photo que vous voulez conserver.
3 - Sélectionnez « image » et « recadrer »

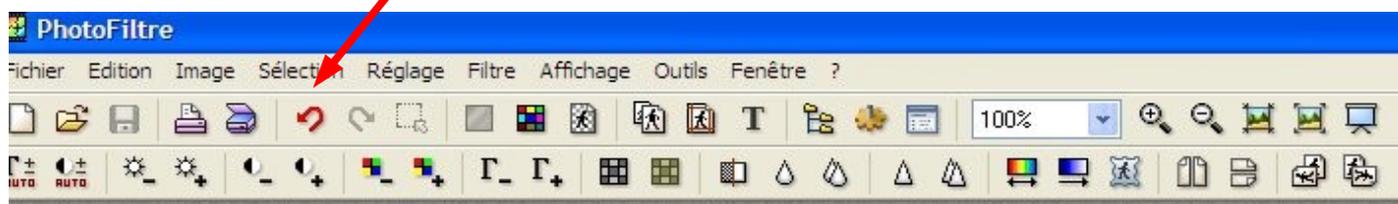


Encadrer l'image

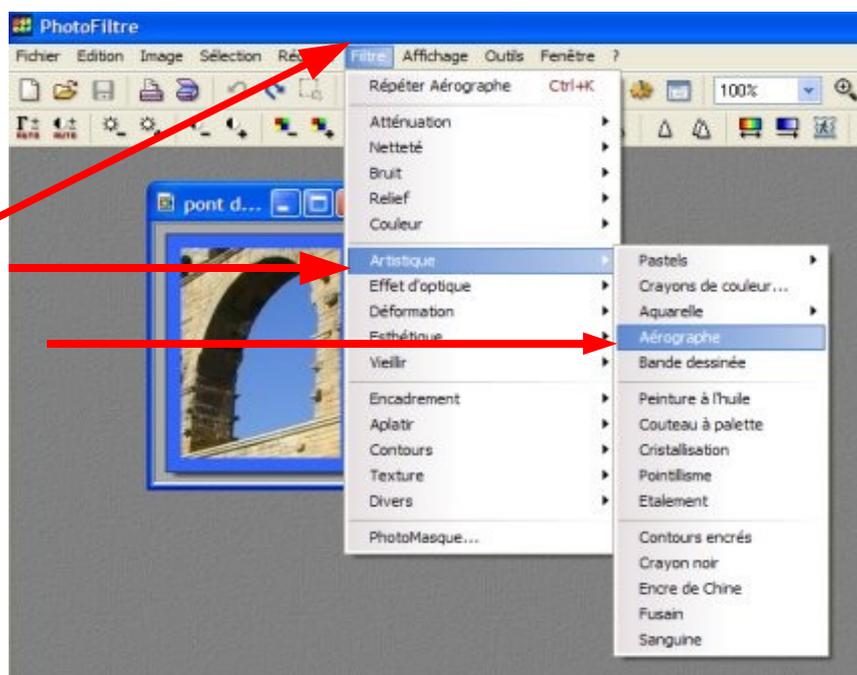
Sélectionner « image » et « encadrement extérieur ». Une fenêtre s'ouvre. Choisissez la couleur d'encadrement et l'épaisseur de l'encadrement



Si l'épaisseur du cadre ne vous convient pas, vous pouvez « défaire » en cliquant sur la flèche « annuler » de la barre d'outils.



Appliquer quelques effets à l'image



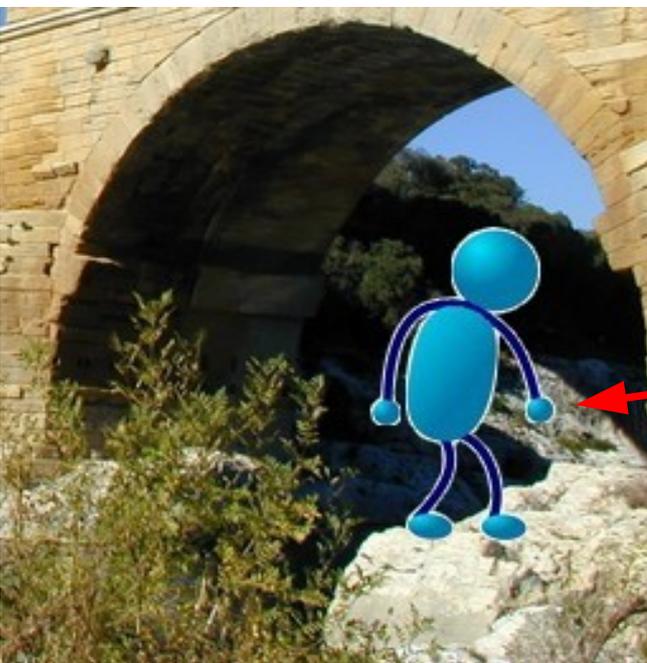
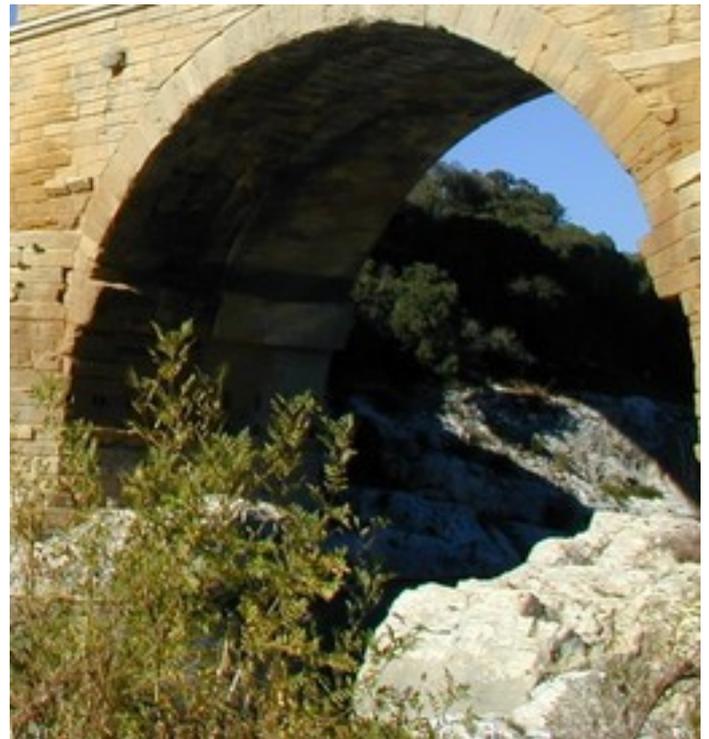
Effet aérographe



Cliquez sur « filtre - déformation - reflets dans l'eau » puis sur « image - symétrie verticale » →



Mettre le bonhomme debout sur le rocher



Le bonhomme étant encadré de blanc, le montage par « copier-coller » le bonhomme dans l'arche du pont ne convient pas. Il faut donc enlever le blanc autour du bonhomme.

1) Sélectionnez l'outil « baguette magique »

2) Cliquez sur la partie blanche (autour du personnage) avec le bouton gauche de la souris

3) Puis cliquez sur la partie blanche avec le bouton droit de la souris

4) Dans le menu qui s'ouvre, choisissez :

« inverser la sélection »

5) Faites « édition - copier »

6) sélectionnez l'image de fond (ici Pont du Gard)

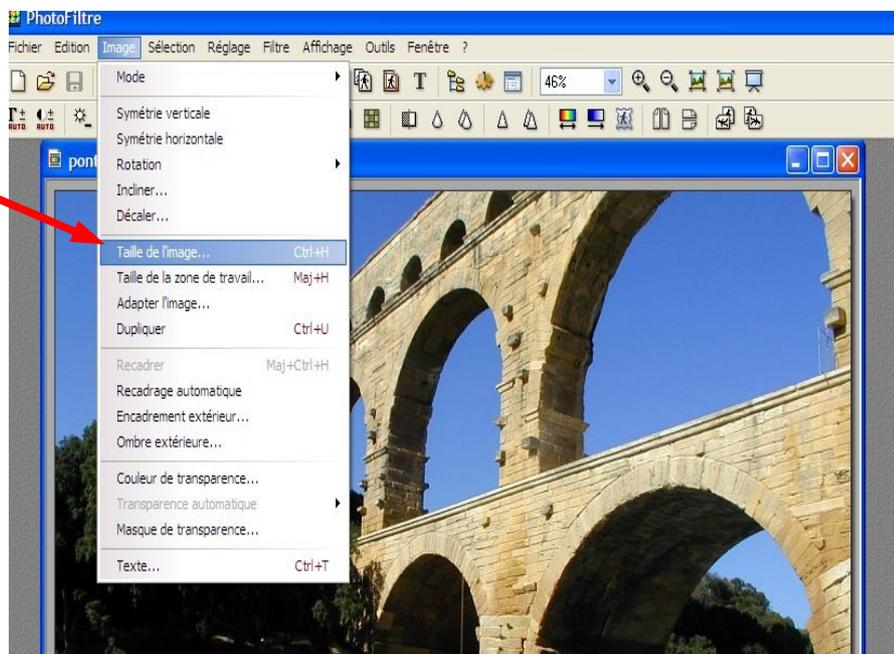
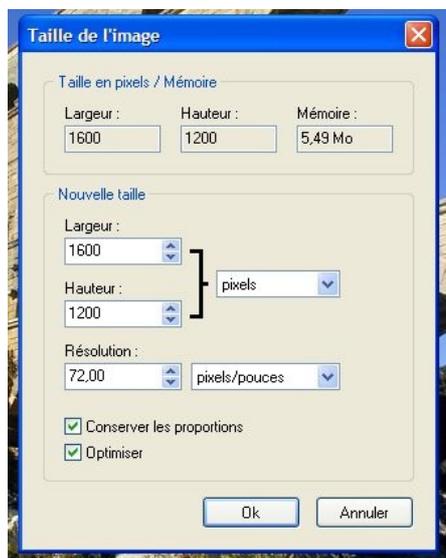
7) Faites « édition - coller »



Redimensionner l'image :

1 – Sélectionnez « image » puis « taille de l'image »

Une fenêtre s'ouvre :



Pour le projet départemental, la résolution maximale de l'image doit être de 72 pixels/pouce.

La plus grande dimension de l'image ne doit pas dépasser 450 pixels.

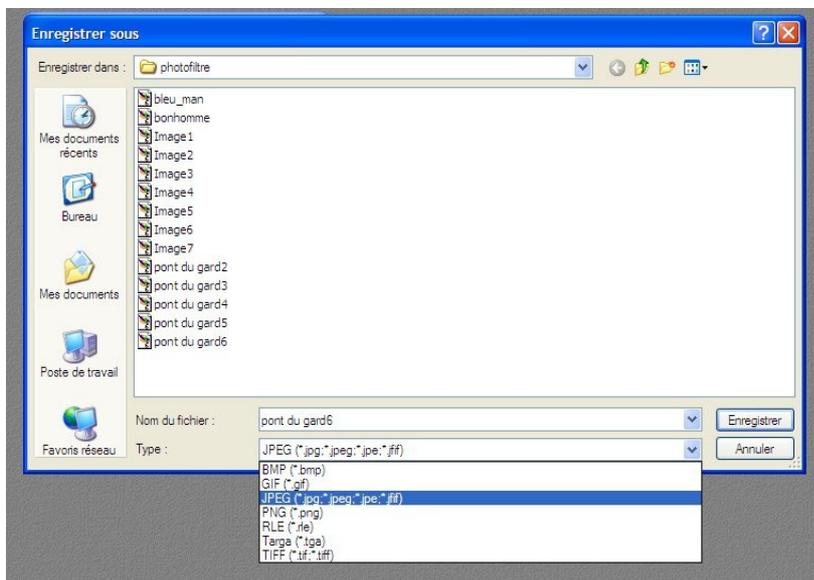
En laissant cochée la case «conserver les proportions», la petite dimension de l'image s'adaptera automatiquement pour ne pas déformer l'image.

Enregistrer l'image

Dans le cadre du projet départemental, pour que l'image puisse être diffusée sur internet elle doit être enregistrée au format .jpeg

Par défaut, le programme photofiltre l'enregistre au format .bmp

Vous devez donc sélectionner le format .jpeg au moment de l'enregistrement de l'image.





Cette fenêtre vous permet de choisir la qualité d'enregistrement de votre photo.

Plus la qualité est meilleure plus le fichier pèse lourd ce qui rallonge le temps de téléchargement de l'image sur le web. L'incidence est pratiquement invisible pour les usagers qui possèdent l'ADSL mais la différence peut-être importante pour les usagers ne le possédant pas.

Une compression réglée à 50 semble correcte pour les besoins du projet départemental.